

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Philippe Bourassa

<https://www.cadre21.org/membres/080dae0f9dd8a5668f6ce596>

Date d'obtention : 2021-05-19 15:43:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode vient combler les vides que nous avons ces dernières années et répond clairement à un besoin. Elle vient expliciter des concepts et une procédure qui était, autrefois, différents d'une école à l'autre et d'un intervenant à l'autre. Elle amène une structure, une cohérence, une constance et un langage commun pour tous les acteurs impliqués. Elle délimite bien les rôles et responsabilités de ces acteurs. L'objectif en demeure un de bienveillance auprès de notre jeunesse, afin qu'elle puisse évoluer dans un milieu scolaire sain et sécuritaire, permettant le développement du plein potentiel. J'aime bien aussi que la prémices en soit une de bienveillance auprès de la victime et une de réhabilitation auprès de l'auteur. J'en retiens également la force et la cohérence du partenariat établi. Il s'agit donc pour moi d'un guide précis et bien construit qui me sera bien utile dans ma pratique au quotidien.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation permettra sans doute une plus grande rapidité d'exécution et d'analyse lors d'évènements reliés au sextage. Elle vient baliser notre pratique et cela me donne davantage confiance pour les prochaines interventions à venir. Elle changera aussi ma perception que, parfois, les délais d'interventions, venaient en quelque sorte banaliser ce que vivait le jeune. Elle vient aussi me rassurer quant au droit de confisqué un appareil électronique lors la situation l'exige.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai m'assurer de respecter mon rôle d'intervenant scolaire et respecter le rôle et responsabilités des autres acteurs impliqués. Je m'assurerai aussi de respecter le mandat, le code éthique et les responsabilités de mon établissement. Je serai aussi attentif au ton utilisé et à l'approche bienveillante, afin de susciter la confiance de l'élève envers l'intervention et nos intentions. Je veillerai à être constant et cohérent dans l'utilisation de la trousse, afin de renforcer son utilisation et sa portée.

À chacune des interventions avec la trousse SEXTO, je respecterai chacune des étapes prescrites et m'assurerai de faire distinction entre un acte impulsif et malveillant.

Cette méthode renforcera encore plus le partenariat que nous avons avec notre PIMS et notre service de police, qui m'apparaissait déjà excellent.